

TPG de la Grèce

Commission : Droits et Libertés

Question : « Informer et s'informer, un droit essentiel : "Quelle place ont les médias pour assurer le respect des Droits de l'Homme et comment garantir leur indépendance ?" »

Dans ce TPG, la délégation de la Grèce à la commission Droits et libertés, va tenter de répondre à l'épineuse question "Quelle place ont les médias pour assurer le respect des Droits de l'Homme et comment garantir leur indépendance ?". Ce thème est éminemment sensible et récurrent en Grèce. Pourtant, le gouvernement de la République hellénique, qui exerce le pouvoir exécutif et réglementaire en Grèce, tente depuis plusieurs années d'offrir des solutions face à ces problèmes.

Malgré le passage de pas moins de 16 lois sur le fonctionnement de l'audiovisuel et des médias depuis 1989, la Grèce a perdu cinq places sur le classement mondial de la presse établi par Reporters sans frontières (RSF). Il est vrai que la Grèce a répertorié plus de 130 cas de violation de la liberté de la presse ces dernières années, et que l'opinion publique a été choquée par l'assassinat du chroniqueur judiciaire, Giorgos Karaïav, en avril 2021. De plus, Maria Kominou, une universitaire fait remarquer que la « pandémie et la chute des recettes publicitaires ont accru la dépendance des médias à l'égard de l'État ». Pourtant, comme le souligne Lambrini Papadopoulou, professeur en charge des médias à l'Université d'Athènes, « La relation problématique entre médias et pouvoir public n'est pas un phénomène nouveau ». Ainsi, la Grèce reconnaît être dans une situation délicate et conflictuelle, ces dernières années, avec les médias. Toutefois, la Grèce reste active sur ces sujets là et tente de mettre au point des lois et traités permettant une plus grande liberté d'expression des médias. Ainsi, le 11 novembre 2021, le Parlement grec a approuvé un amendement au Code pénal et au Code de procédure pénale étendant la définition de « fausse information » et accroissant la peine de prison encourue en cas de divulgation de fausse information. Cela a causé une levée de boucliers de la part de RSF ainsi que de certains journalistes, dénonçant une atteinte à la liberté de la presse. La criminalisation de la diffusion de fausses informations a également été appliquée en Hongrie, Pologne...

La Grèce, face à cette détresse de la presse, propose un dialogue structuré et permanent avec les médias et les journalistes sur la lutte contre la désinformation qui pourrait être soutenu par certains outils comme *Journalism Trust Initiative*. Cet outil proposé par RSP, servira d'autorégulation. La Grèce pense d'autre part qu'il faut une protection renforcée des journalistes, surtout lors de conflits, sur la scène internationale autant que nationale. En effet, la guerre entre la Russie et l'Ukraine a mis en avant un problème de protection des journalistes déjà observé lors de récents conflits. De plus, il semble à la Grèce qu'il faudrait lutter contre les cas de corruption déjà mis en lumière, et éviter le contrôle des médias par certains grands groupes financiers. Il semble en effet souhaitable et déontologique d'apporter une indépendance idéologique aux médias. Rappelons qu'il s'agit du « quatrième pouvoir », il se doit donc d'apporter des avis divers, de manière libre sans être sous le joug de l'Etat ou d'un quelconque patron de grand groupe de presse pour des causes financières. De même, la Grèce pense que des négociations comme celles en cours du "Digital Services Act" sur la régulation des plateformes, sont nécessaires pour la défense de la liberté d'expression. Ainsi, la Grèce a le pouvoir d'exiger des plateformes digitales (modes de diffusion privilégiés des fausses informations à grande échelle) qu'elles favorisent des sources d'informations journalistiques fiables. Enfin, la Grèce, en tant que signataire du *Partenariat international sur l'information et la démocratie*, une initiative de RSF soutenue par plusieurs lauréats du prix Nobel, se doit de s'inspirer des 250 recommandations du Forum sur l'information et la démocratie pour endiguer la prolifération croissante de fake news qui mettent en péril les démocraties et les droits humains, y compris le droit à la santé.

En conclusion, la Grèce pense qu'il faut rester strict quant aux sanctions à infliger en cas de divulgation de fausses informations et qu'il faut également prévenir cela par le dialogue entre l'État et les médias et journalistes. La Grèce pense aussi qu'il faut permettre une plus grande indépendance aux médias grâce à des aides financières et une protection renforcée.